

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

Le trente mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents : Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Denis BERTIN-GUYON, Marie-Christine POIX, Rose-May GIORGIANNI, Eric BARBE, Jean-Charles CATTIN, Christel GERBER (arrivée à 19 H 11), Daniel POIX, Anthony BONNEFOY, Antoine GRAF, Roxane RAWYLER, Daniel GRAF (arrivé à 19 H 07).

Absents excusés : Céline BLONDEAU, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE.

Etait absente : Isabelle ANDREZ

Secrétaire de séance : Jean-Charles CATTIN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2023. Sans observation, le procès-verbal du 1^{er} avril 2023 est validé.

01°)- Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs

Madame Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjointe, rappelle les principes déontologiques applicables par les élus locaux, à savoir : l'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité. Elle indique que le Centre de Gestion du Doubs propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Le Conseil Municipal décide de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- M. Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif
- M. Christian BOUZERAND, magistrat administratif
- Mme Pascaline BOULAY, magistrat administratif
- Mme Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public
- M. Xavier MONLAÛ, magistrat administratif

En parallèle le Conseil Municipal adopte la charte de l'élu local.

Voté à l'unanimité –

Arrivées de M. Daniel GRAF à 19 H 07 et Mme Christel GERBER à 19 H 11.

02°)- Vente de terrain aux dentistes : Constitution d'une servitude de tréfonds parcelle AB 434

Dans le cadre de la vente de terrains aux dentistes, Monsieur le Maire indique la nécessité de mettre en place une servitude de tréfonds pour les réseaux d'assainissement existants sur la parcelle cadastrée Section AB n° 434 au profit de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs. A titre accessoire, la CCLMHD bénéficiera d'un droit de passage sur l'assiette de ladite servitude.

Voté à l'unanimité –

03°)- Adhésion à un service d'éclairage public SYDED

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le SYDED nous propose un service dédié à la maintenance et au géoréférencement du réseau d'éclairage public. La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 20 € par an et par point lumineux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse d'adhérer au service proposé.

04°)- Dénonciation du bail de location de Mme Valérie FRIEDERICH

Mme Aurélie WALTZER, adjointe, signale que Madame FRIEDERICH a demandé la dénonciation de son bail de location à la date du 1^{er} juillet 2023. Un état des lieux sera effectué et la caution sera restituée le cas échéant. Le Conseil Municipal donne son accord.

Voté à l'unanimité –

05°)- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe (18/35^{ème}) et suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe

Madame Géraldine TISSOT-TRULLARD, Adjointe, informe qu'un agent remplit les conditions nécessaires pour accéder au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe (18/35^{ème}). Le Conseil Municipal valide la création de ce poste et supprime le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe (18/35^{ème}) et modifie en ce sens le tableau des emplois.

Voté à l'unanimité –

06°)- Erratum sur délibération d'approbation de la modification simplifiée n° 3 du PLU de Jougne en vue de réduire les règles de prospect en zone agricole A : Bilan de mise à disposition du public et approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2023. Suite à la transmission de la délibération et du dossier approuvé à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, les services préfectoraux ont attiré l'attention de la Commune par courriel du 3 avril 2023 sur l'existence d'une erreur matérielle dans la notice explicative du dossier, portant sur la mention d'une modification de la règle de recul par rapport à la rue et non par rapport aux limites séparatives comme cela devrait être. Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération d'approbation de la modification simplifiée du PLU sur la base du dossier corrigé, qui annule et remplace la délibération du 13 mars 2023. Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Voté à l'unanimité –

07°)- Prise en charge frais voyages scolaires – Facture Mobilité Bourgogne Franche-Comté

Madame Marie-Christine POIX, adjointe, expose à l'assemblée délibérante la demande de la Directrice du Groupe Scolaire La Jougnena. Il est demandé la prise en charge des voyages scolaires de fin d'année d'un montant de 720 € ; facture établie par Moibilités Bourgogne Franche-Comté. Le Groupe Scolaire La Jougnena s'engage à rembourser le montant de cette facture. Le Conseil Municipal valide le règlement de cette facture.

Voté à l'unanimité –

08°)- Vote de subventions 2023 aux Associations

Madame Aurélie WALTZER, adjointe, propose de verser des subventions aux associations suivantes, et ce en complément de la délibération n° 2023_03_12 du 1^{er} avril 2023 ; à savoir :

Ski Club Mont d'Or et Union Musicale de Jougne.

Le Conseil Municipal approuve les subventions qui seront versées à ces Associations.

Voté à l'unanimité –

09°)- Servitude ENEDIS – Indemnité

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la SELARL STEHLIN & JUND, notaires à Sélestat, nous ont transmis un chèque d'un montant de 20 € au titre d'une indemnité revenant à la Commune, et ce, relative à une servitude ENEDIS.

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de cette somme.

Voté à l'unanimité –

10°)- Echange de terrain Commune de Jougne / M. Gérald GRESSET

Approbation des PV de mesurage

Dans le cadre de l'échange de terrain entre M. Gérald GRESSET et la Commune de Jougne, Monsieur le Maire présente les procès-verbaux de mesurage établis par le Cabinet Marie-Claire BETTINELLI-GRAPPE. Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux de mesurage.

Voté à l'unanimité –

11°)- Lotissement Les Perrières 2 : Détermination du prix de vente

Monsieur Denis BERTIN-GUYON, adjoint, expose que les travaux de viabilité du Lotissement Les Perrières 2 sont bientôt terminés. Il précise que six parcelles seront destinées à la vente. Pour ce faire, Monsieur BERTIN-GUYON demande à l'assemblée délibérante de déterminer le prix de vente au m².

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des parcelles à hauteur de 165,00 € H.T. le m².

Voté à la majorité : 12 voix – 1 abstention : Daniel POIX ne prend pas part au vote – Contre : Denis BERTIN-GUYON & Michel MOREL.

12°)- Attribution des Lots – Lotissement Les Perrières 2

M. Jean-Baptiste GALLIOT expose au Conseil Municipal l'attribution des lots du Lotissement des Perrières 2, à savoir :

Lot 1 : M. & Mme Jérémy DECKER

Lot 2 : M. Anthony GILLY & Mme Tiffany POIX

Lot 3 : M. Hugo CHOLLEY & Mme Laurine COULIN

Lot 4 : M. Kevin GOURDON & Mme Joy CUNIERE

Lot 5 : Mme Siham KARIB BALLESTER

Lot 6 : M. Edouard CHOLLEY & Mme Charlotte JACQUOT

M. Daniel POIX ne prend pas part au vote.

Voté à la majorité –

13°)- Demande achat de terrain SARL Téléskis d'Entre les Fourgs

M. Jean-Baptiste GALLIOT, Adjoint, donne lecture du courrier de M. Cyril CHAPUZOT, gérant de la SARL Téléskis d'Entre les Fourgs. Monsieur CHAPUZOT sollicite la Commune de Jougne afin d'acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée Section B n° 210. La demande est motivée par le fait que l'intéressé souhaite édifier un hangar sur ce terrain afin d'y stocker les engins de damage et matériels de balisage. Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre à la SARL Téléskis d'Entre-les-Fourgs une portion de terrain dépendant de la parcelle communale cadastrée Section B n° 210. Le prix de vente est fixé à 5 € le m². Le Géomètre-expert sera sollicité pour déterminer la surface de terrain à vendre.

Voté à l'unanimité

14°)- Décision modificative Budget(caveaux cimetièrè

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que suite à un mail de la Trésorerie de Pontarlier, il y a lieu de modifier le Budget Primitif caveaux cimetièrè. Monsieur le Trésorier précise que le budget primitif « caveaux » présente une reprise de résultats erronée. Le Budget Caveaux cimetièrè est modifié comme suit :

Compte 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisés :	0,00 €
Compte 002 :	Excédent reporté :	1 465,70 €
R- Compte 1641 :	Emprunt :	1 465,70 €

Voté à l'unanimité –

15°)- Perspectives Coopérations : Projets zone frontalière Ballaigues – Jougne – Vallorbe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans territoriaux intégrés de coopération (Programme interreg VI France Suisse 2021-2027). Il indique que ces PTIC ont vocation à mobiliser les territoires de projets de l'espace de coopération autour des stratégies locales de coopération franco-Suisse. Ce projet transfrontalier répond à un enjeu stratégique franco-Suisse. C'est l'axe de communication franco-Suisse le plus important au cœur du massif via l'axe RN 57 – Autoroute et ligne chemin de fer TGV-CFF. Du côté partenariat Français, on retrouve les communes de Jougne, Métabief et Les Hôpitaux-Neufs. Du côté partenariat Suisse, on retrouve les communes de Vallorbe et de Ballaigues.

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire dans cette démarche de projet de Plans Territoriaux intégrés de Coopération (PTIC) Transfrontalier du Mont d'Or.

Voté à l'unanimité –

Départ de M. Jean-Baptiste GALLIOT à 20 H 22

Questions et informations diverses :

- La Municipalité de Buttiglieria-Alta a répondu favorablement à notre invitation. Notre rencontre aura lieu à Jougne les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023.
- M. Denis BERTIN-GUYON, Adjoint, fait part de la proposition du SYDED pour installer à Jougne des superchargeurs électriques. L'investissement total est de l'ordre de 100 000 € pour une borne de recharge rapide de 120 KW. Le reste à charge communal est estimé à 5 000 € de contribution la première année et 2 000 € / an pour la gestion et la maintenance. Le Conseil Municipal refuse cette offre.
- Demande de Mme Solenn NECTOUX pour installer un distributeur alimentaire (paninis) sur un terrain communal. Avis défavorable du Conseil Municipal.
- Demande de la Boucherie du Mont d'Or qui souhaite développer un activité traiteur et disposer d'un droit de place (domaine public) pour placer des chaises et tables devant son commerce. Avis défavorable du Conseil Municipal.

Séance levée à 20 H 40

Le Secrétaire de Séance

Jean-Charles CATTIN



Le Maire,

Michel MOREL